

## **Evolutions de la norme NF M62-103 : dimensionnement des installations de radiologie gamma**

**Anne CORDELLE**

Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  
31 avenue de la Division Leclerc, 92260 Fontenay-aux-Roses adresse  
anne.cordelle@irsn.fr

La norme NF M 62-103 intitulée « Radioprotection – Dimensionnement d’une enceinte de radiologie gamma » vient juste d’être mise à jour (septembre 2018) par le groupe de travail GTF5.

Elle a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles les enceintes où sont utilisés des appareils de radiologie gamma doivent être conçues et réalisées pour permettre d’assurer la sécurité des personnes contre les risques d’exposition aux rayonnements gamma.

Sont concernés les appareils utilisés dans le domaine de la gammagraphie (industrie ou recherche) contenant une source de Cobalt 60, de Césium 137, d’Iridium 192, de Sélénium 75 ou d’Ytterbium 169.

Dans cette norme, une méthode de calcul est proposée pour dimensionner les protections radiologiques contre les rayonnements primaires, les rayonnements diffusés et l’effet de ciel et déterminer les épaisseurs nécessaires en fonction des caractéristiques de la source de rayonnement, des dimensions de l’enceinte et des matériaux de construction choisis.

La norme NF M 62-103 est disponible sur le site de l’AFNOR.